Partenariat publi-privé pour Sol’r parc Charente

mercredi 25 janvier 2017, par lpe

C’est une première en Nouvelle Aquitaine, SERGIES, CALITOM et le SDEG 16 se sont associés au sein d’une SAS créée le 22 décembre 2016 : SOL’R PARC CHARENTE SAS dont l’objet est de développer les énergies renouvelables sur le territoire du département de la Charente.

De constitution tout à fait originale, cette société commerciale par actions est détenue par SERGIES à hauteur de 60 %, et à parts égales de 20% pour chacun des deux partenaires publics CALITOM et le SDEG 16. Elle porte déjà plusieurs projets photovoltaïques au sol situés sur des centres d’enfouissement de déchets de CALITOM.
Cette structure en SAS désormais possible par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 « relative à la transition énergétique et pour la croissance verte » en son article 111 permet aux collectivités locales et à leurs groupements, dont les syndicats de communes, de participer au capital d’une société commerciale.

Avec la création de SOL’R PARC CHARENTE, les trois actionnaires ont souhaité se doter d’un outil local permettant un développement citoyen des projets d’installations de production d’énergie renouvelable dans le respect du territoire et de la collectivité.
SOL’PARC CHARENTE affirme également son ambition de participer pleinement aux objectifs de la loi du 17 août 2015 visant à l’augmentation notable de la production des énergies renouvelables et donc à la diminution de la consommation d’énergie fossile.

Présentation de SERGIES
SERGIES, Société à Actions Simplifiée, créée en 2001 est une filiale du Groupe ENERGIES VIENNE composé de trois entreprises SOREGIES, SRD et SERGIES qui permettent aux collectivités locales de la Vienne (réunies dans le Syndicat ENERGIES VIENNE) de disposer d’entreprises publiques au service des ambitions énergétiques du territoire et proposant une gamme complète de services et fourniture en énergies.
SERGIES met tout son savoir-faire au service des énergies renouvelables par l’aménagement et l’exploitation des moyens de production décentralisés et par la promotion de la maîtrise de la demande en énergie.
SERGIES compte de nombreuses réalisations à son actif dont plusieurs parcs éoliens, près de 190000 m² de panneaux photovoltaïques et des participations dans des sites de méthanisation agricole et des unités de valorisation du biogaz pour une production globale de 126 GWh/an.
Installée à Poitiers, SERGIES se positionne comme l’investisseur public local qui agit pour un développement maîtrisé et concerté de ses projets de production d’énergie d’origine renouvelable.

Présentation de CALITOM
Depuis 1997, Calitom est le syndicat mixte qui regroupe 388 communes qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire départemental de la Charente (hors Grand Angoulême).
Calitom gère une cinquantaine d’équipements : 30 déchèteries, une plateforme de compostage, une usine de pré-traitement mécano-biologique, une installation de stockage en exploitation et 7 centres de stockages fermés, un centre de tri et une recyclerie. Calitom est à l’origine du parc solaire de Ruffec sur

l’ancienne décharge dont il est propriétaire et a la charge pendant la durée règlementaire de 30 ans après la fermeture. Le développement, la construction et l’exploitation de cette centrale photovoltaïque ont donné lieu à la création de la société de projet ENFINITY PV15 aujourd’hui filiale à 100% de SERGIES.

Présentation de SDEG 16

Le Syndicat Départemental d’Electricité et de Gaz de la Charente a plus de 70 ans. Bien avant sa création dans les années 20, les communes avaient décidé de se regrouper et de créer des syndicats locaux qui avaient pour mission d’électrifier les campagnes.

En 1937, ces syndicats locaux ont fondé le Syndicat Départemental des Collectivités Publiques Electrifiées de la Charente. Au début des années 90, avec la mutualisation de leurs moyens et le transfert de leurs compétences, les syndicats ont contribué à la création en 2000 du Syndicat Départemental, devenu le SDEG 16 en intégrant la distribution de gaz.

Le SDEG 16, qui finance les réseaux d’électricité, de gaz et de télécommunications et l’amélioration de l’éclairage public, est le troisième investisseur public du département de la Charente et élargit son domaine en participant au développement des énergies renouvelables sur son territoire.